

**INSTALLATION
VIABILITE
VIVABILITE
AVENIR**



Le service de remplacement accompagne les futurs agriculteurs tout au long de leur projet.

Tout d'abord, il leur permet d'acquérir de l'expérience et une bonne connaissance du contexte local s'ils font le choix d'exercer en tant que salarié avant leur installation.

Le service est également un atout pour progresser dans leur métier puisqu'il leur permet de se faire remplacer à moindre coût lorsqu'ils se forment.

Enfin, une fois installés, il leur permet de maintenir la viabilité et la vivabilité de leur exploitation en les remplaçant en cas d'ennui de santé, pour la naissance de leur enfant ou tout simplement pour souffler le temps de quelques congés.

Jean-Noël Vergé,
Président SR Ariège

SERVICE DE REMPLACEMENT

► Informer sur les possibilités de remplacement

Le Service de Remplacement de l'Ariège s'engage à informer tous les nouveaux installés par courrier des différentes possibilités de remplacement (congés, formation, mandat syndical...) mais aussi des montants de prise en charge de la MSA en cas d'accident et de maladie.

► Utiliser le service de remplacement

Prise en charge de l'adhésion au service de remplacement la première année d'installation.

► Besoin de main d'œuvre

Conseils gratuits pour les solutions emplois (groupement, salarié ponctuel...) pour les nouveaux installés.

► Acquisition d'expérience

De par ses fonctions, le service de remplacement permet aux porteurs de projet, salariés du SRA, d'acquérir une expérience et une formation avant de s'installer et favorise également l'insertion du jeune au sein d'un territoire.

Le Président du Service
de Remplacement de l'Ariège

Le Président des Jeunes
Agriculteurs de l'Ariège

➡ Qui sommes-nous ?

Le service de remplacement Ariège a pour rôle de remplacer par des salariés, les chefs d'exploitation agricoles et les membres non salariés de leur famille travaillant sur l'exploitation, lorsqu'ils sont absents pour les motifs suivants :

- Maladie / Accident / Décès
- Maternité / Paternité / Adoption
- Mandat Syndical, Professionnel ou électif
- Formation
- Congés de toute nature

Nous sommes une association loi 1901 dirigée par des agriculteurs bénévoles. Tous les agriculteurs du département de l'Ariège peuvent y adhérer.

➡ Comment nous contacter ?

Adresse : Service de remplacement Ariège
32 avenue du Général De Gaulle
09000 FOIX

Tél : 05 61 02 14 38

Fax : 05 61 02 14 39

Mail : sr.ariège@gmail.com

